



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/695\*  
13 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Points 12 et 82 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Lettre datée du 7 octobre 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, au nom du Groupe des 77, un aide-mémoire intitulé "Convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement" (voir annexe).

Je vous serais très reconnaissant, au nom du Groupe des 77, de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 12 et 82 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Tunisie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

Président du Groupe des 77, New York,

(Signé) Ahmed GHEZAL

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

ANNEXE

Aide-mémoire daté du 7 octobre 1988, concernant la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement

1. L'amélioration récente du climat politique international et les efforts de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général ont permis de faire progresser la cause de la paix dans le monde entier. Ces efforts dans le domaine politique devraient maintenant être complétés par une action correspondante dans les domaines du développement et de la coopération économique internationale en vue de relancer la croissance et le développement économique et social en tant que base essentielle pour une paix et une stabilité durables dans le monde. L'inégalité des taux de croissance, la montée du protectionnisme, la faiblesse des cours des produits de base, la crise de l'endettement, le transfert net de ressources des pays en développement et l'usure du processus d'ajustement dans ces pays sont quelques-uns des principaux problèmes interdépendants qui affectent les relations économiques internationales et appellent des mesures urgentes à un niveau politique élevé.
2. En tardant à prendre des mesures coordonnées à l'échelon international, on augmenterait encore davantage les coûts politiques et sociaux qui résultent de ces problèmes. L'impact de la situation économique et financière difficile des pays en développement sur une économie mondiale caractérisée par une interdépendance croissante justifie pleinement l'intensification du dialogue international. La participation des régions marginalisées du globe à l'économie mondiale aurait une influence bénéfique pour tous les pays en permettant une augmentation des apports de ressources et des échanges et une élévation des taux de croissance tant dans les pays en développement que dans les pays développés. D'autres questions importantes, notamment celle de la croissance soutenue dans les pays développés, pourraient aussi être étudiées. Une action multilatérale est donc nécessaire pour relever le défi d'un développement durable et soutenu. Un dialogue d'ensemble devrait s'instaurer en vue de réaliser un large accord sur un ensemble de politiques et de mesures internationales, marquant l'avènement d'une ère nouvelle caractérisée par un développement généralisé, équitable et équilibré de l'économie mondiale.
3. L'Organisation des Nations Unies a pour mission, en vertu de la Charte, de mener une action concertée pour atteindre le but commun qui consiste à résoudre les problèmes économiques internationaux. C'est une instance unique pour réaliser un accord sur des mesures visant à corriger les déséquilibres actuels.
4. La convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, proposée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 lors de leur douzième réunion annuelle, le 30 septembre 1988, dans le but d'étudier la situation de l'économie mondiale et de proposer des moyens propres à relancer le développement des pays en développement, constituerait une contribution importante et positive à une action multilatérale efficace en vue du règlement des problèmes économiques urgents du monde.

-----